



# LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA  
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

**REDACTION**

Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles  
TEL. 345 61 32

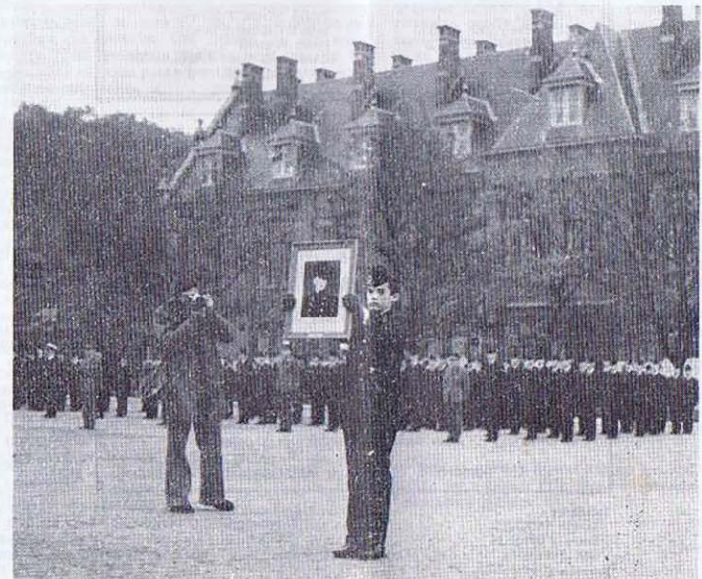
**ADMINISTRATION**

avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - Tél. 425 04 76  
CCP 000-0213393-90 «LE CHASSEUR ARDENNAIS» 1080 BRUXELLES

UN CHASSEUR ARDENNAIS

PARRAIN DE PROMOTION

A L'ECOLE ROYALE DES CADETS



Présentation du portrait du lieutenant Jean Delhaye (2 Ch A),  
tombé au Champ d'honneur à Mespelare (Dendre), le 19 mai 1940.

CENTIEME NUMERO

SECTIONS REGIONALES

**ARLON**  
C.C.P. 000-0980849-82  
Président :  
Joseph SCHMITZ  
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon  
Tél. (063) 21 39 83

Secrétaire :  
Alphonse COLLETTE  
Rue de la Libération 5, 6702 Altart  
Tél. (063) 21 19 81 (privé)  
Tél. (063) 21 48 61, ext. 265 (bureau)

Treasorier :  
Fernand CROCHET  
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon  
Tél. (063) 21 43 13 (privé)  
Tél. (063) 21 29 01 (bureau)

**ATHUS - MESSANCY - AUBANGE**  
C.C.P. 000-0701236-90

Président :  
Léon SIDENNE  
Rue du Panorama 7, 6790 Athus  
Tél. (063) 37 81 98

Secrétaire :  
André PERIN  
Rue de l'Athénée 6, 6790 Athus

Secrétaire :  
Jean MARTIN  
Rue des Acacias 3, 6790 Athus  
Tél. (063) 37 90 77

**BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET**  
C.C.P. 2409.28

Président :  
J. MAUS de KOLLEY  
6653 Longchamps  
Tél. (062) 21 21 10

Secrétaire-Treasorier :  
Victor LEFEBVRE  
Rue de Neufchâteau 168  
6650 Bastogne  
Tél. (062) 21 13 64

**BERTRIX**  
C.C.P. 000-0380547-16

Président :  
Oscar KLEIS  
Grand-Place 22, 6800 Bertrix  
Tél. (061) 41 13 89

Secrétaire-Treasorier :  
Emile COLSON  
Grand-Place 31, 6800 Bertrix  
Tél. (061) 41 10 76

**BRABANT**  
C.C.P. 3522.42

Président :  
Jean GOFFART  
Rue des Prés 5  
6900 Saint-Hubert  
Tél. (061) 61 19 56

Secrétaire :  
Roger REUMONT  
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles  
Tél. (02) 648 85 04

Treasorier :  
Albert GUSTIN  
Avenue de la Brabantonne 808  
1040 Bruxelles  
Tél. (02) 739 84 05

**EREZEE**  
C.C.P. 000-0818871-94

Président :  
Yvon LOMRE  
Rue des Combattants, 5460 Erezée  
Tél. (084) 47 70 23

Secrétaire-Treasorier :  
Joseph BAUDOIN  
Rue de l'Ourthe 53  
5400 Marche-en-Famenne  
Tél. (084) 31 16 19

**ETALLE**  
C.C.P. 8239.62

Président :  
Gaston EPEE  
Rue du Bru 130, 6741 Vance

Secrétaire :  
Léon POSTAL  
6735 Fratin (Ste-Marie s/Semois)  
Tél. (063) 45 51 87

Treasorier :  
R. CLAUSSÉ  
6742 Chanlemelle

**FLORENVILLE**  
C.C.P. 8048.97

Président :  
Roger FRANÇOIS, pharmacien  
6320 Florenville  
Tél. (061) 31 10 44

Liste d'adresses des membres  
du conseil d'administration  
et des dirigeants des sections régionales

PRESIDENT D'HONNEUR :  
Général-major e.r. Lucien CHAMPION  
Boulevard du Souverain 213 — 1160 Bruxelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL  
et Rédaction du bulletin :  
Albert HUBERT  
Rue Gabrielle 59, 1180 Bruxelles  
Tél. : Privé : (02) 345 61 32  
Bureau : (02) 219 44 50  
(Extensions 249, 250 ou 224)

TRESORIER  
NATIONAL-ADJOINT :  
Charles GRIMONSTER  
Rue de Viville 41, 6700 Arlon  
Tél. (h. de bureau :  
(063) 21 48 61 - Extension 209)

VICE-PRESIDENTS  
NATIONAUX :  
Robert LEPAGE  
6741 Vance  
Tél. (063) 45 51 76

Joseph ANDRE  
Brisy - 6673 Cherain  
Tél. (080) 51 73 73

Jean GOFFART  
Rue des Prés 5  
6700 Saint-Hubert  
Tél. (061) 61 19 56

René FIEDBCEUF  
Rue des Rieux 53  
4220 Jemeppe-sur-Meuse  
Tél. (041) 33 54 89

ADMINISTRATEURS :  
Administrateur du bulletin :  
Lieut.-Colonel Albert RENSON  
Avenue Emile Bosscart 38  
1080 Bruxelles  
Tél. (02) 425 04 76

C.C.P. du bulletin « Le Chasseur  
Ardennais » : 000-0213393-90

Administrateurs-conseillers :  
Col. BEM hon. Jean BORGNIE  
Square des Latins 60  
1050 Bruxelles  
Tél. (02) 649 88 59

Colonel e.r. André LAUIERE  
Chaussée de Bruxelles 6  
1410 Waterloo  
Tél. (02) 354 93 83

Colonel e.r. René MOINY  
Rue Petite 29, 5340 Gesves  
Tél. (083) 67 72 18

Délégués des sections :  
Emile ANSELME (Huy)  
René AUPHENNE (Virton)  
Roscus CATIN (Vielsalm)  
Emile COLSON (Bertrix)  
Eugène DEVOGHEL (Liège)  
Gaston EPEE (Etalle)  
Albert GUSTIN (Brabant)  
Yvon LOMRE (Erezée)  
Jacques MAUS de ROLLEY (Bastogne)  
Joseph MOUZON (Neufchâteau)  
Joseph SCHMITZ (Arlon)  
Léon SPOIDENNE (Athus)  
Dania WIDART (Chevalogne (Sect. de Houffalize))  
Tél. (083) 21 17 50

Secrétaire NATIONAL :  
Victor ROBERT  
Drève des Bhangs 26  
1430 Lincoisek  
Tél. (02) 358 26 08

Secrétaire NATIONAL-ADJOINT :  
François GUIOT  
Avenue de la Brabantonne 808  
1040 Bruxelles  
Tél. (h. de bureau : (02) 734 93 00  
- 734 94 00 - Ext. 221 et 201  
Privé : (02) 734 15 98

TRESORIER NATIONAL :  
Fernand CROCHET  
Rue de Bastogne 171  
6700 Arlon  
Tél. : Privé : (063) 21 43 13  
Bureau : (063) 21 29 01  
C.C.P. de la Fraternelle :  
000-0344969-37

**SOMMAIRE**

3 . . . . . Communications du président  
4 . . . . . Le bulletin va entrer dans sa trentième année  
5 . . . . . Coups de bouloir  
6 . . . . . Le timbre « Chasseurs Ardennais »  
7 . . . . . Chronique de la Fraternelle 1914-1918 du 10e de Ligne  
8 . . . . . A l'Ecole Royale des Cadets  
9 . . . . . Une stèle Ch. A. à Schaarbeek  
Hommage au général Hoyos  
10 . . . . . Milice - Drapeau de l'Ardenne  
11 - 12 - 13 . . . . . La vie de la Fraternelle  
14 - 15 . . . . . 3e Chasseurs Ardennais  
15 - 16 . . . . . Les croix des Combattants

Ce numéro a été tiré à 9.000 exemplaires

Secrétaire :  
Joseph JACQUES  
Route d'Orval 18  
6820 Florenville

Treasorier :  
Marcel JACQUES  
6820 Florenville

HOUFFALIZE  
C.C.P. 000-0762137-08

Président :  
Joseph ANDRE  
Brisy, 6673 Cherain  
Tél. (080) 51 73 73

Secrétaire-Treasorier :  
Joseph RICAILLE  
Rue Ville-Sasse 28  
6620 Houffalize  
Tél. (082) 28 80 54

HUY  
C.C.P. 000-0718009-15

Président :  
Emile ANSELME  
Rue Sainte-Voyette 109, 5000 Huy  
Tél. (085) 21 25 43

Secrétaire-Treasorier :  
Albert DESSAMBRE  
Rue Victor Martin 4, 5230 Antheit  
Tél. (085) 21 46 86

SECTIONS REGIONALES

**LIEGE - VERVIERS**  
C.C.P. 9004.16  
Président :  
René FIEDBCEUF  
Rue des Rieux 53  
4220 Jemeppe-sur-Meuse  
Tél. (041) 33 54 89

Secrétaire :  
Jules BARLET  
Quai de la Dérivation 43  
4000 Liège  
Tél. (041) 43 34 79

Treasorier :  
Eugène DEVOGHEL  
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège  
Tél. (041) 43 29 46

**MARCHE-EN-FAMENNE**  
C.C.P. 000-0322567-25

Président :  
Désiré PIRLOT  
Route de Hologne, 5406 Waha  
Tél. (084) 31 16 54

Secrétaire-Treasorier :  
Alexis BAUDUIN  
Rue de la Plovinette 11  
5400 Marche-en-Famenne  
Tél. (084) 31 10 78

**NAMUR**  
C.C.P. 3640.57

Président :  
Georges GILSOUL  
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur  
Tél. (02) 511 42 00 (heures de bureau)

Secrétaire-Treasorier :  
Léopold MISSON  
Rue de l'Eglise 6, 5820 Spy  
Tél. (071) 78 57 60

**NEUFCHATEAU - LIBRAMONT**  
C.C.P. 000-0715193-12

Président :  
Joseph MOUZON  
Place Ch. Bergh 6  
6620 Neufchâteau  
Tél. (061) 27 73 13

Secrétaire-Treasorier :  
Théo LEDENT  
Rue Saint-Roch 5, Neuvillers  
6603 Recogne  
Tél. (061) 22 24 77

**SAINT-HUBERT**  
C.C.P. 8001.73

Président :  
Jean DOM  
5904 Larcy-Arville  
Tél. (061) 61 10 67

Secrétaire-Treasorier :  
Lucien SCHILTZ  
Route de Poix 23  
6900 Saint-Hubert  
Tél. (061) 61 11 32

**VIELSALM**  
C.C.P. 8739.76

Président :  
Roscus CATIN  
Rue des Combattants 8  
6690 Vielsalm  
Tél. (080) 21 64 77

Secrétaire :  
Joseph HAIDON  
Rue Ruthiel 15, 6688 Liernux

Treasorier :  
Emile GOOSSE  
Avenue de la Salm 10  
6690 Vielsalm  
Tél. (080) 21 67 45

**VIRTON**  
C.C.P. 000-0729100-48

Président :  
René AUPHENNE  
Champi 34, 6763 Dampicourt  
Tél. (063) 57 77 18

Secrétaire-Treasorier :  
Paul TALBOT  
Rue du 113e RIF 114  
6758 Signeulx-Bleid

**1<sup>re</sup> CHASSEURS ARDENNAIS**  
BPS 14 - 4090 FBA - C.C.P. 8223.03

Président :  
Adjudant-chef retraité Robert MOTTE

Secrétaire-Treasorier :  
Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président :

A tous nos lecteurs et amis,  
A ceux qui leur sont chers,  
nos vœux ardents  
d'heureuse année 1975

J'aurais souhaité que ce centième numéro de notre bulletin fût distribué avant Noël. Les circonstances en ont décidé autrement. Pour demeurer dans les limites de nos moyens budgétaires, je voulais aussi ne pas dépasser douze pages. Là encore l'actualité m'a contraint de pousser jusqu'à seize, ce qui est le maximum que nous pourrions nous permettre désormais, en raison des hausses folles dans l'industrie graphique. Et j'ai dû, au surplus, comprimer terriblement la matière et laisser sur le marbre la chronique du 1<sup>er</sup> Ch A parvenue tardivement et qui aurait reporté de plus de dix jours la parution, en m'obligeant en outre à faire vingt pages.

Voilà donc notre périodique parvenu à ce qui était dans l'antiquité l'âge adulte. Il entrera dans sa trentième année avec le dernier quart de ce siècle qui restera sans doute un des plus importants de l'histoire de l'humanité.

Notre Fraternelle se porte bien, elle qui aura aussi trente ans en septembre prochain. Malgré de nombreux décès, nous avons encore accru le nombre de nos membres en ordre de cotisation de plus de 600 unités, ce qui nous donnera au moins 7.500 membres régulièrement inscrits (le triple d'il y a dix ans) et nous place parmi les grandes associations patriotiques nationales.

Nous avons connu en 1974 de multiples événements : outre nos manifestations traditionnelles, dont le congrès national à Namur, il y eut les grandioses cérémonies à Arlon pour célébrer notre 40<sup>e</sup> anniversaire, l'émission de notre timbre, la stèle de Schaarbeek, le parrainage de promotion de l'Ecole des Cadets pour un de nos héros, etc...

L'an prochain, nous tiendrons notre congrès national à Florenville et en 1976 à Erezée. Je me réjouis beaucoup de pouvoir « sortir » de nos lieux de réunion traditionnels. Nous aurons aussi, du moins je l'espère, en septembre l'inauguration du nouveau monument national de Martelange. Les travaux y progressent normalement et seul un problème de plantations retarde la fixation de la date d'inauguration.

Notre association ne limite pas ses actions à des manifestations commémoratives. Elle agit sur de nombreux azimuts. C'est ainsi que notre conseil d'administration a adopté une motion qu'on lira par ailleurs, sur l'aide de l'Armée à l'agriculture et sur les honteux incidents de Hal. Ordre du jour « musclé », comme on dit aujourd'hui, ou si l'on veut roboratif, dont j'ai bien pesé tous les termes, jusque dans ce qui pourrait sembler des « outrances ». Il faut savoir parfois parler haut et clair quand des intérêts supérieurs sont en jeu. Heureusement que nos agriculteurs ont pu compter sur des milliers de militaires pour sauver leurs récoltes, car

on n'a pas vu ou presque de volontaires ni de chômeurs sur le nombre desquels la RTB nous rebat les oreilles à tout bout de champ. Et s'il avait fallu compter sur les objecteurs de conscience et les prétendus « pacifistes », les Belges auraient — qu'on me pardonne le mot — bouffé des communiqués pendant l'hiver.

A propos de Hal, il faut moins s'étonner des incidents en eux-mêmes (il y a des excités et des fanatiques partout) que du silence de la Flandre. Aucune personnalité, aucun parti, aucune organisation flamande n'a élevé la moindre protestation, n'a énoncé le moindre désaveu, même pour l'acte répugnant commis contre le drapeau national. On s'est tu au CVP, au BSP, au PVV, chez tous les ministres (et à propos qu'ont fait les francophones au conseil des ministres ?) (1)

M. Tindemans DOIT parler. Il doit condamner ces excès : parce qu'il est le premier ministre, parce qu'il est flamand, parce qu'il est un homme sérieux, pondéré, raisonnable et courageux.

Il faut que la majorité flamande attachée à la Belgique, non de papa mais en ses formes nouvelles, ose prendre position, qu'elle ne vive plus sous un régime de la terreur des reprasailles des Kommandos des néo-Hittériens. Car, c'est grâce à des Kommandos peu nombreux mais se déplaçant rapidement sur les lieux où l'on voulait faire des « exemples » que les Nazis se sont progressivement emparés des leviers de commande.

Au moment où s'ouvre l'année 1975, la situation n'est pas très réjouissante sur le plan international. Le condominium des deux superpuissances n'est, en fait, que « l'équilibre de la terreur », c'est-à-dire que la paix n'est sauvegardée que parce que les Etats-Unis et l'URSS ont peur l'un de l'autre, peur des reprasailles qui pourraient les frapper. Que l'un d'entre eux estime un jour avoir l'arme imparable, qu'il ne redoute plus la riposte, et c'en sera fait de la paix.

Entre-temps, on assiste, quasi avec indifférence, à l'engrenage fatidique qui nous conduit inéluctablement à un nouveau conflit armé au Proche-Orient. Et cette fois, Israël sera irrésistiblement menacé. On peut ne pas aimer les Juifs, on peut ne pas être pro-isioniste, on doit formuler des réserves sur certaines méthodes des dirigeants israéliens et même sur certaines formes d'impérialisme de leur part. Mais, on ne peut refuser à l'Etat d'Israël le droit à l'existence; les nations occidentales ne peuvent assister sans réaction à un nouveau massacre du peuple juif, simplement par veulerie devant les menaces des émirs du pétrole.

Les perspectives économique-sociales sont également sombres. Après que pendant des années, on n'avait entendu parler que de « croissance continue à haut niveau », nous voilà entrés dans un cycle de vaches maigres. Et l'on a changé de vocabulaire : spirale infernale prix-salaires, tassement, chômage, détérioration, inflation, contraction, ralentissement, récession, dépression, crise... En vérité, comme vient de l'écrire, le célèbre humoriste-historien américain Parkinson, auteur des « lois » qui lui ont donné la célébrité, surtout chez les fonctionnaires appliqués à les mettre en pratique, « nous avons vécu une époque d'extravagance », ce qu'il dénomme la « Via Dollarsa ». Pour moi, nous sommes en train de connaître un changement de société, qui conduira peut-être à des transformations plus profondes que celles qui ont résulté de la Révolution française.

Bonne année, quand même !... C'est déjà une consolation de « faire » l'Histoire. Et mettez tous un... sanglier dans votre moteur !

Albert HUBERT,  
Président national

(1) Quand nous avons écrit ce texte, nous ignorions la courageuse intervention à la Chambre, le 19 décembre, de notre ami M. Joseph Michel, ministre de l'Intérieur et député-maire de Virton qui, seul, a condamné vigoureusement le comportement des extrémistes à Hal. Bravo !



# LE TIMBRE « CHASSEURS ARDENNAIS » a rencontré partout un accueil chaleureux

Nous ne pouvons malheureusement consacrer autant de place que nous le voudrions à l'émission, le 28 octobre dernier, un timbre spécial à 3 F « Chasseurs Ardennais » et à ses préventes : nous sommes les premiers à le regretter.

Disons, d'emblée, que le plus vif succès est obtenu, tant à l'occasion des préventes qu'en ce qui concerne les ventes dans les bureaux de poste. Certains de ces derniers avaient épuisé leur contingent dès les premiers jours ; en certains cas, le seul acheteur a fait l'acquisition de tout le stock disponible. Le Service des collectionneurs a été débordé pour faire face aux commandes passées par CCP.

Rappelons les caractéristiques techniques du timbre, dont le dessin a été fait par M. Severin. L'image est au format 45 X 35,4 mm, impression polychrome en héliogravure par les établissements Malaux à Bruxelles, la réalisation étant de l'Atelier du Timbre à Malines. Nombre de lanchés : deux. Tirage : 7 millions d'exemplaires, les feuilles étant de trente unités (5 X 6).

Un mot des préventes, par ordre alphabétique.

De nombreuses personnalités assistaient, au Musée postal à Bruxelles, au vernissage de la prévente organisée par notre section du Brabant avec le concours du Club Philatélique des Invalides.

Il y avait là notamment MM. Struyf, administrateur général des Postes, De Kessel, premier conseiller à la Régie, Michelli, président de l'ONAC, Herman, directeur général de l'ONIG, le docteur Tibbe, président de la Fédération royale des Cercles philatéliques de Belgique, Hans, président du Club philatélique des invalides. Le colonel Borgniet, qui avait joué le rôle de coordonnateur technique, prononça une allocution, le général Champion, président d'honneur, et M. Hubert, président national, étant retenus par la cérémonie de baptême de promotion à l'Ecole royale des Cadets, et étant arrivés en retard.

À Deinze, une réception fut organisée le samedi 26, avant l'ouverture officielle de la prévente, par le cercle philatélique « De Leiestreek » présidé par M. Carlos Sanctorum. Etaient notamment présents le général et Mme Champion, M. De Kesel et Madame, qui est originaire de Deinze, le bourgmestre de Deinze et ses échelons, le bourgmestre de Yink et son premier échevin, le curé de Yink, M.

Verwée, le président national de la Fraternelle, etc. Des allocutions furent prononcées par MM. Sanctorum et Hubert, ainsi que par le bourgmestre de Deinze. C'est le général Champion qui coupa le ruban symbolique.

À Vielsalm aussi, une cérémonie de vernissage fut mise sur pied par le Salm Phila Club, présidé par M. Chauveheid et dont l'animateur est M. Roland Levêque. Parmi les personnalités présentes, le député-bourgmestre Remacle, MM. Bock, député permanent, Misson, conseiller provincial et chargé de mission auprès du ministre de l'Intérieur, les lieutenants-colonels Bertrand et Borboux, actuel et ancien chefs de Corps du 3 Ch A, Brasseur, inspecteur principal à la Direction des Postes à Libramont, Dubru, percepteur à Vielsalm, Catin, président de la section régionale de la Fraternelle, etc.

Signalons encore qu'à Deinze, une exposition faite au moyen de pièces de la salle d'honneur du 3 Ch A à Vielsalm avait été organisée, et qu'elle rencontra beaucoup d'intérêt de la part d'un nombreux public, de même que les expositions philatéliques organisées dans les trois lieux officiels de prévente. Il y eut aussi des préventes officieuses à Châteaufort et à Geel.

## Appréciations

Nous avons reçu de nombreuses appréciations élogieuses à propos de notre timbre : nous n'en citerons que trois.

— M. Louis Olivier, ministre des Classes moyennes et député-bourgmestre de Bastogne :

« Je dois vous dire également, mais vous le savez sans doute, que ce timbre fait l'admiration de tous, mais surtout — et ils sont nombreux — des amis des Chasseurs Ardennais et des amoureux de notre Ardennes ».

— Le journal « La Dernière Heure » :

« Pour nos régions d'Ardennes, il s'agit d'un timbre bien sympathique qui enlève la valeur des hommes de cette région ardemment défendue en toutes circonstances ».

— Le journal « L'Invalide Belge », sous la plume alerte de notre ami Jo Conrardy :

« Il est beau, il est d'attaque, il veille, prêt à mordre, ce sanglier qui fibre ment se définit en effigie « Le sanglier à l'arrêt ». Sa masse se détache dans les sapins ardennais, comme l'a voulu l'imagier qui l'a immortalisé pour le philatéliste, en souvenir de la mémorable journée du 15 septembre 1934, où à Arlon, S.M. le Roi Léopold III remettait aux détachements des Chasseurs Ardennais de Arlon, de Bastogne et de Vielsalm les drapeaux de leurs futurs régiments ».

» che dans les sapins ardennais, comme l'a voulu l'imagier qui l'a immortalisé pour le philatéliste, en souvenir de la mémorable journée du 15 septembre 1934, où à Arlon, S.M. le Roi Léopold III remettait aux détachements des Chasseurs Ardennais de Arlon, de Bastogne et de Vielsalm les drapeaux de leurs futurs régiments ».

De nombreuses marques d'appréciation aussi, à propos de nos souvenirs, et plus particulièrement de notre feuillet de luxe en or. Voici quelques extraits.

— Le premier ministre, M. Léo Tindemans :

« Je... tiens à vous féliciter vivement pour sa belle présentation ».

— M. P. Vanden Boeynants, ministre de la Défense nationale :

« Votre feuillet de luxe frappé en or de 23 carats, ainsi que les trois autres souvenirs, sont vraiment une réussite, et je vous en félicite ».

— Le lieutenant général Roman, chef d'Etat-Major de la Force terrestre :  
« ... le magnifique feuillet de luxe édité à l'occasion de l'émission du timbre commémoratif... ».

— Le lieutenant général Teysen, aide de camp du Roi et commandant en chef en Allemagne :

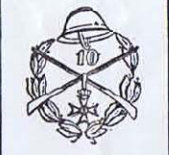
« Le feuillet de luxe avec l'écusson des Chasseurs Ardennais... et le timbre commémoratif constituent un document souvenir remarquable ».

Appréciations similaires notamment du lieutenant général Brex, commandant les FDI et la 1re Circonscription ; des généraux Hoyos, commandant la 3e Circonscription, et De Belder, commandant la 1re Division ; du colonel B.E.M. Stephany, commandant la 7e Brigade d'Infanterie blindée, etc.

Il nous reste à remercier tous ceux qui ont concouru à l'émission, à la réalisation, aux préventes et à la vente de ce timbre. On nous excusera de ne pas répéter tous les titres, et de devoir nous limiter. Notre gratitude donc à MM. les ministres Daems et Chabert, à MM. Struyf, De Kesel, Serruys, Lecomte et Tilkin, de la Régie des Postes ; René Jans, président du Club philatélique des Invalides ; au Postzegelclub De Leiestreek et plus particulièrement à son président, M. Sanctorum, de même qu'à M. Verwée, de Deinze, qui nous a apporté une aide des plus appréciables ; au Salm Phila Club et plus particulièrement à son directeur général, M. Levêque. En ce qui concerne la Fraternelle, au colonel Borgniet pour son concours technique et ses interventions multiples ; à nos amis Reumont, Gustin et Guioit pour le Brabant, et à ceux qui les ont aidés ; au président Catin à Vielsalm... Et nous nous excusons des oublis !

Ce fut une rude entreprise. Et maintenant, que continue à lancer, à travers toute la Belgique et le monde, notre Sanglier résolu.

1914 - 1918  
**FRATERNELLE**  
des  
**Anciens Combattants du 10<sup>e</sup> de Ligne**  
NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK



1914 - 1918  
**VERBROEDERING**  
der  
**Oud-Strijders van het 10<sup>e</sup> Linie**  
NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARK

Président - Voorzitter  
**C. BEKE**  
J. Van Arlevedeplein, 69  
9000 Gent  
Tél. (091) 25.40.82

Secrétaire/Trésorier  
Secretaris/Schatbewaarder  
**FRANS ARIAS**  
Av. de Limburg Struim, 170  
1810 Wemmel  
Tél. (02) 479.13.43

## Le billet du Président

### CHERS AMIS

Lorsque vous parviendra le présent bulletin, probablement que les derniers sons des cloches de Noël et de Nouvel-An auront fini de sonner et 1974 aura vécu. Sans trop approfondir les choses, jetons un petit coup d'œil en arrière, voulez-vous ? Disons tout de suite que le bilan de l'année écoulée est réconfortant, compte tenu bien entendu de certains de nos maux physiques et de nos âges avancés. Nous n'avons d'autre part pas trop de décès à enregistrer. Certes, le nombre de nos membres est en régression constante, mais c'est là le lot fatal que subissent toutes les Fraternelles d'A.C. 1914-18, elles ne peuvent se recréer, et à regarder la chose de près, j'y trouve pour ma part une des facettes les plus attachantes de leur existence. Peut-être attendez-vous de moi un mot au sujet de notre trésorerie, mais voyez-vous ceci n'est pas de ma compétence et j'avoue volontiers qu'en l'occurrence ce domaine appartient à celle de notre infatigable et dévoué Frans ARIAS qui, soyez-en sûrs, dirige de main de maître tant le Secrétariat que la Trésorerie. Hommage et remerciements lui en soient rendus. Comme ici-bas rien n'est jamais parfait, je me dois d'attirer votre attention sur une imperfection qui se glisse assez régulièrement d'ailleurs dans notre bilan, je veux dire celle qui a trait avec la rentrée des cotisations. Je crois, d'autre part, que n'est pas la peine, n'est-ce pas, que j'insiste sur le fait, sachant que tous nous savons que notre grand âge est particulièrement soumis au mal pudiquement appelé « trou de mémoire ». Peu de chose cependant pour y remédier. Le petit billet du Président par exemple. Non ?

Maintenant, c'est avec une profonde joie que je termine, Mes Chers Frères d'Armes, en vous souhaitant de tout mon cœur, une Année Nouvelle remplie de bonheur, de santé et de soleil, pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

A vous aussi et à vos familles s'adressent ces vœux bons et sincères, Chers Frères d'Armes Ch. A., vous si près de ceux du 10 et qui avez ajouté vos glorieuses citations à nos citations.

Et à vous principalement, Messieurs les Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Soldats des Ch. A. de Spich, Vielsalm et ailleurs, vont les souhaits de bonheur les plus ardents pour 1975 de tous les Anciens du 10.

Que mon dernier et plus fervent souhait de bonheur et prospérité soit adressé, en notre nom à tous, à notre PATRIE. Qu'elle puisse garder en 1975 et à jamais ce par quoi elle a toujours vécu, ce par quoi elle a résisté aux pires tempêtes, ce qui fait le bonheur de tous ses citoyens : l'UNION.

## Het briefje van de Voorzitter

### BESTE MAKKERS

Het kan gebeuren dat dit briefje u zal bereiken als de laatste klanken van het klokkengeluid van Kerstmis en Nieuwjaar reeds zullen verzwonden zijn en het jaar 1974 zijn laatste zucht heeft gegeven. Het is misschien wel daarom ook een reden om zomaar een oogje te werpen op het verleden en een balans van onze werkzaamheden met weinig woorden op te maken. Zeggen we maar dat alles redelijk goed is afgelopen, natuurlijk uitzondering gemaakt voor onze oudemanskwalen. Toch, en het is een geluk, hebben we niet te veel overlijdens te betreuren. Het spreekt van zelf dat we verminderen in getalsterkte, maar dit is nu eenmaal een feit dat fataal klinkt, 1914-18ders sterven uit en hun Verbroedering mee. Mijns inziens is dit wel nog een der edelste facetten van hun bestaan... want zij kunnen niet herschapen worden. Ik zou u wel graag een woordje zeggen over onze financiële toestand, maar dit ligt niet in mijn bevoegdheid; daår zingt evenwel met de meeste bezorgdheid onze verknochte Penningmeester Frans ARIAS voor. Weest maar gerust, daar is hij zeker, zowel als secretaris dan als penningmeester de juiste man op de juiste plaats. Hij weze er hartelijk om bedankt. Ja, maar eens te meer dienen we te besluiten dat niets perfect klinkt in de wereld, zelf niet onze balans. Er valt een foutje in te betreuren en wellicht altijd hetzelfde. Het gaat om de rubriek Bijdrage. Het zal wel nutteloos zijn hier verder op aan te dringen, u weet even goed als ik dat ons geheugen door ouderdom is aangetast en dat dit briefje een uitstekend middel van geneziging betekent. Of niet ?

Dit gezegd zijnde beledikt het voor mij een oprechte vreugde, Beste Makers, u mijn allerbeste wensen van Kerstmis en Nieuwjaar toe te sturen. Mocht 1975 voor u en uw families een jaar zijn van genot, gezondheid en vrede.

Ook tot u en uw families, Beste Ardense Jagers, stuur ik mijn oprechtste wensen van geluk en voorspoed. Wij zijn immers allijd en elders zijn onze gelukwensen voor het nieuwe jaar gericht, alle uitgaande van al de O.S. 1914-18 van het 10de Linie.

En bijzonder ook tot u, Heren Officieren, Onder-Officieren, Korporaals en Soldaten der Ardense Jagers van Spich, Vielsalm en elders zijn onze gelukwensen voor het nieuwe jaar gericht, alle uitgaande van al de O.S. 1914-18 van het 10de Linie.

Mijn laatste en zeker wel grootste wens van geluk weze gericht tot ons Vaderland. Mocht het behouden en nog versterken in 1975 datgene waarin het zijn bestaan heeft gevonden en steeds voort vindt, datgene waardoor het stand heeft kunnen houden in de akeligste omstandigheden van zijn geschiedenis, datgene dat geen enkel van zijn provincies missen kan en dat naam draagt : EENDRACHT.

C.B.

C.B.

Date à retenir :  
**Congrès national 1975**  
à FLORENVILLE  
le dimanche 27 avril

On accepte des versements  
pour le soutien du bulletin  
au C.C.P. 000-0213393-90  
« Le Chasseur Ardennais » 1080 Bruxelles

## PROMOTION

« Jean DELHAYE »  
(2 Ch. A.)

à l'École Royale des Cadets

Une émouvante cérémonie s'est déroulée le 25 octobre à l'École Royale des Cadets à Laeken à l'occasion du baptême de la nouvelle promotion, composée de 140 Cadets et de 69 élèves de la division Interforces. Cette promotion portera le nom du lieutenant Jean Delhaye du 2e Chasseurs Ardennais, ancien Cadet, tombé à Mespelare sur la Dendre, le 19 mai 1940.

Parmi les personnalités présentes, nous citerons les lieutenants généraux Roman, chef d'état-major de la Force terrestre et Weys, chef de l'Administration centrale, les généraux-majors Dewandre, Dirix, Bastogne, Wils, Renson, Gontier et Puttemans, le lieutenant général e.r. Janssens, les généraux e.r. Champion, Masson et Cools, les anciens commandants de l'École : le général e.r. Van Erdenbrughe et les colonels e.r. Devos et Denblyden.

Pour la Fraternelle Ch A : le président national, les colonels e.r. Moïny et Pecquet (ancien du 2 Ch A), le président Maus de Rolley, le vice-président Léonard et le porte-drapeau de la section de Bastogne.

Après le traditionnel cérémonial, le colonel BEM Matton, commandant l'École, prononça une allocution, suivie par la lecture par deux cadets de la biographie et de la citation du nouveau parrain (cf. ci-contre).

Ensuite, le colonel Pecquet, qui fut l'ami de Jean Delhaye et qui remplaçait la famille dont aucun proche n'a pu être retrouvé, remit symboliquement la photo du parrain au délégué de la promotion.

Vinrent alors les promesses, le dépôt de fleurs par le commandant de l'École, le président des anciens ainsi que le président d'honneur et le président de la Fraternelle Ch A, et enfin le défilé, suivi d'une réception.

Jean Delhaye est né à Longlaville en France le 17 décembre 1913, de parents belges.

De bonne heure, il s'assigna le but magnifique d'être, plus tard, officier et suivit, pour ce faire le long et exigeant chemin de l'École des Pupilles puis de l'École des Cadets de Namur où il entre en septembre 1932.

Ces deux Ecoles, véritables pépinières de nos grandes figures militaires le virent passer, enfant, puis adolescent. Au dire de ses compagnons, c'était un élève assidu à la poursuite de son idéal, attentif à se construire et parfaitement conscient de ce que la discipline sévère qui régnait alors contenait en germe la liberté de s'épanouir dans la direction privilégiée où son choix le portait. Mais c'était aussi un joyeux compagnon, plein de vitalité et d'humour, très aimé de ses camarades, car quand un jeune ressent chez son compagnon à la fois la droiture du caractère et le don de l'amitié, des liens fraternels naissent, que même la mort ne peut rompre.

Admis à la 80e Promotion Infanterie Cavalerie de l'École royale Militaire le 28 novembre 1934, il en sort Sous-Lieutenant d'Infanterie le 26 décembre 1936.



Le colonel e.r. Ch. Pecquet, ami de Jean Delhaye, remet le portrait du héros au délégué de la promotion.

Notre jeune Sous-Lieutenant demande les Chasseurs Ardennais, unités de création récente, pourvus d'un personnel choisi. Unités d'élite par les grandes exigences qu'on y cultive et qui ont, en mai 1940, prouvé leur valeur.

Jean y est reçu avec chaleur et devient rapidement un excellent Chef de Peloton du Deuxième Régiment à Bastogne.

Lieutenant en décembre 1939 il maîtrise les qualités que les Ecoles lui ont enseignées et que le Régiment exige au plus haut point : la fermeté de l'âme, le souci des hommes qu'on lui confie et la résistance physique.

10 mai 1940. Les troupes allemandes envahissent notre pays et leur effort principal se porte sur les Ardennes.

Les premiers combats le trouvent sûr de



Dépôt de fleurs. De gauche à droite : le président des anciens Cadets, le colonel BEM Matton, commandant l'ERC qui a été promu général-major le 26 décembre (félicitations !), le président national, le général Champion et le commandant Ryelandt.

lui, calme et énergique, méprisant le danger.

Au cours de la longue retraite qui le porte sur la Dendre, il conduit son peloton avec bravoure et trouve la mort des héros le 19 mai 1940 à Mespelare.

Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold avec palme, Croix de Guerre avec palme, Jean DELHAYE reçoit l'honneur de la citation divisionnaire.

Ces hautes distinctions honorifiques lui sont décernées sur proposition de ses chefs, proposition qui traduit bien sa valeur ; elle est la suivante :

« Brillant officier de l'Active, plein d'aplomb, d'enthousiasme et de patriotisme. »  
« Conscientieux et ponctuel, a déjà fait la preuve du bel esprit militaire qui l'anime pendant la période de mobilisation pendant laquelle il accomplissait ponctuellement les devoirs qui lui imposaient un dur service de garde aux destructions. »

« Dès le premier jour de la guerre, il manifeste un véritable mépris du danger, conduisant son peloton avec brio. »  
« Le 19 mai 1940, alors que la 8e Compagnie du 2e Chasseurs Ardennais se repliait par ordre, à l'Ouest de la Dendre, a été tué d'une balle alors qu'il organisait méthodiquement le repli de sa troupe, veillant personnellement au bon ordre du mouvement, malgré un violent feu ennemi, d'infanterie et d'artillerie. »

Sa citation aux Ordres du jour de la Division caractérise magnifiquement la personnalité du Lieutenant DELHAYE.

« Officier courageux et calme. S'est distingué dans toutes les missions qui lui ont été confiées au cours de la campagne 1940. Au cours des combats sur la DENDRE, le 19 mai 1940, alors que son peloton était engagé dans un furieux combat qui se poursuivait jusqu'au corps à corps, s'est constamment porté aux points les plus violemment battus par les tirs ennemis. A été tué d'une balle, alors qu'il organisait le repli ordonné et méthodique de son peloton, en plein jour et au contact étroit d'un ennemi très supérieur en moyens. »

Le 21 septembre

## INAUGURATION D'UNE STÈLE,

PLACE DES CHASSEURS ARDENNAIS

A SCHAERBEEK

Nous avons signalé déjà dans notre précédent numéro la cérémonie qui s'est déroulée à Schaerbeek le samedi 21 septembre, avec la participation de « notre » musique FDI et d'un détachement du 3e Ch. A. et en présence de nombreuses personnalités, au cours de laquelle fut inaugurée place des Chasseurs Ardennais, à deux pas du Quartier Dailly, une stèle de granit portant notre insigne à hure laurée, œuvre du major Alfred Leroy.

Des discours furent prononcés par M. Roger Nols, bourgmestre de Schaerbeek et Albert Hubert, président national des Chasseurs Ardennais.

Le premier, qui a servi au 3e Ch. A. en 1940, rappela les mérites des Chasseurs Ardennais et le second souligna

que Schaerbeek, « la plus luxembourgeoise, la plus ardennaise et la plus proche des Chasseurs Ardennais parmi les communes de la capitale », fut aussi la première commune belge à dédier une place aux Bêrets verts à la hure.

Au cours de la réception qui eut lieu à l'hôtel de ville, le président national remit à M. Nols la plaquette d'honneur de la Fraternelle, tandis que des souvenirs étaient offerts à l'échevin Weustenraad et à M. Ashman du service des Beaux-Arts.

Un drapeau de l'Ardenne fut également offert à la commune de Schaerbeek, emblème à nos couleurs, qui flotta quelques minutes plus tard au balcon de la maison communale.



Le bourgmestre Roger Nols et le président Albert Hubert viennent de découvrir la stèle de la place des Chasseurs Ardennais à Schaerbeek.

REPANDEZ LE DRAPEAU  
DE L'ARDENNE

Hommage au général HOYOS



A la fin de l'année 1974, le général-major Georges Hoyos, commandant la 3e circonscription militaire et les organismes de mobilisation de la Force terrestre, a atteint l'âge... militaire de la retraite.

A l'École Royale Militaire, section des armes spéciales, il fut le compagnon du futur général Toussaint, originaire de Saint-Médard et qui appartenait au 20 A en 1940. Avec lui, il fredonna dès lors la Marche des Chasseurs Ardennais. Après une carrière d'artilleur, il retrouva sous ses ordres de circonscriptionnaire à Liège, et la province des Chasseurs Ardennais, et le 3e Chasseurs Ardennais. Dès lors, il fut de toutes nos manifestations et ne nous manqua jamais son agissante sympathie. Il accomplit notamment en entier trois « Marches du Souvenir ».

Nous tenons à lui rendre un chaleureux hommage et à lui souhaiter une retraite bien remplie, avec l'espoir de le retrouver parmi nous. Il nous a déjà manifesté son désir de devenir membre protecteur de notre fraternelle.

## DE NOUVELLES DISPOSITIONS

Le « *Moniteur belge* » du 5 octobre 1974 a publié une loi du 30 juillet modifiant les lois sur la milice, coordonnées le 30 avril 1962, ainsi qu'un arrêté ministériel du 2 octobre 1974 précisant les catégories de miliciens 1975 pouvant obtenir la dispense du service pour cause morale.

Dans le même « *moniteur* », figurait un arrêté royal du 30 septembre 1974 fixant le plafond des ressources pour la catégorie de dispensés éventuels appartenant à une famille comptant, au moins, six enfants en vie. Ce nombre est ramené à cinq pour 1976 (A.R. du 2 décembre 1974, paru au *Moniteur* du 11).

Il est très difficile, pour les non-initiés, de s'y retrouver dans les nouvelles dispositions. L'essentiel consiste en ce que les anciennes libérations sont devenues des dispenses, la loi mentionnant maintenant qu'il ne faut plus que deux services de frères (elle a ajouté « ou de sœurs » puisque le volontariat féminin devrait prochainement entrer en lice) au lieu de trois. Depuis de longues années déjà, c'était le cas, mais sur base d'une décision administrative.

En outre, est ajouté un article déterminant les catégories où sont fixées les assimilations au service actif : cela signifie que l'on peut, en fonction des besoins de miliciens, considérer comme service actif le fait qu'un membre de la famille détient un titre patriotique, c'est-à-dire que les préférences sont données successivement aux catégories suivantes :

- a) Famille comptant un membre mort pour la patrie.
- b) Mort en service actif.
- c) Résistant, prisonnier de guerre, prisonnier politique ou déporté.
- d) Frère ou sœur ayant participé à une campagne de l'Armée belge ou de la Force publique.
- e) Famille comptant le plus grand nombre d'enfants en vie, mais là, les ressources ne doivent pas dépasser un certain plafond.

Ces nouvelles dispositions sont assez particulières, et ne sont pas toujours bien comprises en ce qui concerne la pratique de l'assimilation à service de frère. Elles conduisent notamment à ceci, que pour trois catégories (à savoir : les familles dont le père, la mère, un frère ou une sœur est mort pour la patrie ou dont un membre est mort en service actif ou encore a été prisonnier politique pendant six mois, au moins) on peut, en 1975, voir un fils unique dispensé du service militaire, pour autant que l'on puisse allier deux assimilations au service militaire. Par exemple, que le père ait été résistant, et prisonnier politique pendant six mois, au moins. La même dispense est possible si, par exemple, le père est PG et la mère prisonnière politique pendant six mois, au moins.

Pour les autres catégories, s'il y a un service de frère, le deuxième enfant peut être dispensé du service militaire si un des membres de la famille appartient à une des catégories énumérées plus haut (résistant, PG, PP, déporté), ou si un fils ou une fille ont participé à une campagne de l'Armée belge ou à la Force publique.

Attention : on ne bénéficie pas automatiquement de ces nouvelles dispositions ; il faut introduire une demande dans les trois mois de la publication au *Moniteur*, c'est-à-dire au plus tard le 5 janvier 1975. Nous regrettons que ce bulletin n'ait pu être distribué avant cette date.

Les nouvelles dispositions appellent quelques observations.

1) Comme nous l'avons dit, il y a un avantage de voir désormais les dispenses en question coulées en forme légale, mais il y a aussi un désavantage car si les intéressés ne sont plus convoqués au Centre de Recrutement et de Sélection (Petit-Château), d'un autre côté, le Service des Libérations du Petit-Château, sur le vu du dossier du comparant pouvait libérer automatiquement du service ceux qui remplissaient les conditions voulues.

2) Nous devons formuler des réserves quant à la répartition des diverses catégories bénéficiant de la dispense, encore que ce classement figurait déjà précédemment à l'article 87 des lois sur la milice. Pourquoi la qualité de résistante ou de déporté dans le chef du père compte-t-elle comme service de frère, alors que pour les combattants, on exige ce dernier titre d'un fils ou d'une fille, ce qui n'existe pratiquement jamais, actuellement, pour un jeune milicien ?

Cela conduit à des situations ahurissantes. Par exemple, si le fils aîné a accompli son service militaire, le second fils d'un résistante ou d'un déporté de quelques semaines sera dispensé, tandis que devra faire également son temps de milice le second fils d'un combattant de 1940, non PG mais ayant fait dix-sept mois de service et neuf mois de mobilisation, ou encore le second fils d'un combattant de cinq ans dans la RAF ou les autres Forces belges en Grande-Bretagne. C'est profondément injuste. De même, pourquoi les services sont-ils cumulables et permettent-ils la dispense sans obligation d'un service de frère, au moins, pour les prisonniers politiques de six mois, et non pour des

prisonniers de guerre de cinq ans ? Il y a tout de même eu des lieux de détention qui n'étaient pas très sévères : citons, par exemple en Belgique, Merxplas, ou les prisons de la France non occupée d'où l'on sortait, le plus souvent, quand l'on en avait envie. Alors, il nous semble qu'un prisonnier de guerre de cinq ans devrait pouvoir bénéficier d'avantages égaux à de tels prisonniers politiques.

Ceci sans préjudice du fait que la multiplication des dispenses du service militaire doit finalement inquiéter. Mais si l'on a un contingent de miliciens trop élevé, mieux vaut, bien sûr, commencer par libérer les enfants de ceux qui possèdent des titres patriotiques.

Il y a, à notre avis, quelque chose à revoir dans ce classement. Nous pensons surtout qu'il faudrait assouplir le délai de demande de dispense, fixé au 5 janvier, et permettre, par exemple, aux spécialistes du Petit-Château de proposer la libération pour les miliciens qui n'auraient pas sollicité la dispense et se seraient trouvés dans les conditions pour l'obtenir. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que cette formule assez sévère avantage les miliciens des grandes villes où existent des services spéciaux de milice, mais qu'elle désavantage ceux de nos communes rurales où l'on ne peut pas demander à tous les secrétaires communaux de s'y retrouver dans une multitude de dispositions légales, et ce, d'autant plus que les nouvelles mesures concernant la milice sont extrêmement difficiles à comprendre, même pour les spécialistes : à croire que l'on aurait intentionnellement libellé tout cela en termes sibyllins.

Nous sommes certains que M. Joseph Michel, ministre de l'Intérieur, sera attentif à la défense de nos ruraux. Nous souhaitons aussi que M. Vanden Boeynants, ministre de la Défense nationale, se soucie de l'injustice existant à l'encontre des anciens combattants.

A.H.

## LE DRAPEAU DE L'ARDENNE DU NOUVEAU

Le drapeau aux couleurs vert et rouge, et à hure d'or que nous avons lancé, il y a moins de deux ans, lors de notre congrès d'Alhus, a réalisé une percée foudroyante. Il flotte maintenant un peu partout, non seulement en Ardenne, mais aussi à Namur, à Vinkt, à Schaerbeek, etc.

En raison précisément de son succès, nous avons été amenés, de concert avec le fabricant, les Établissements Masson-Liesch à Salmchâteau (Vielsalm), d'adapter la présentation et les formats. Nous avions initialement décidé de nous limiter aux dimensions 2,50 m sur 1,50 m, la 1<sup>re</sup> étant évidemment la largeur et la seconde la hauteur. De plus, les deux faces étaient ornées de la hure hérissée.

Nous avons constaté que :

- a) vu la haute qualité du tissu, ce format ne flottait à un mât que si le vent était assez fort ;
- b) beaucoup d'acheteurs plaçaient le drapeau à un balcon, une façade ou contre une cloison. Les attaches se trouvant côté hampe, la plupart y fixaient le drapeau et le bouton du sangleur était orienté vers le ciel. De plus, une seule hure était nécessaire ; or, ce sont les hures qui donnent le plus de travail.

Nous avons donc réexaminé les divers problèmes avec le fabricant et désormais, trois formats seront disponibles avec choix d'une seule hure ou de deux hures. De plus, les drapeaux comporteront trois attaches supplémentaires, dont deux aux extrémités opposées au côté hampe et la troisième au milieu de la partie supérieure. Ainsi, plus de difficulté pour une fixation orthodoxe.

Tenant compte des hausses des matières premières (50 p.c. au moins) et des salaires, les prix de vente suivants seront d'application, port et TVA compris :

DIMENSIONS	UNE HURE	DEUX HURES
2,50 m x 1,50 m	1.100 F	1.200 F
2,50 m x 1,50 m	1.000 F	1.100 F
1,50 m x 1,10 m	900 F	1.000 F

Répétons que nous ne prenons aucun bénéfice.

Nous recommandons la formule de la hure unique pour simplifier le travail.

COMMANDES : dans les sections ou au trésorier national adjoint.

(Adresse en page 2)

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Fraternelle s'est réuni à Bruxelles, le 30 novembre. Il a pris acte avec beaucoup de satisfaction du premier bilan de l'exercice 1973-1974 qui s'est clôturé le 31 octobre.

Les effectifs de la Fraternelle ont, à nouveau, progressé de près de 10 %, et les comptes se sont clôturés par un bon apprécié, en dépit des dépenses exceptionnelles pour le bulletin, le congrès national et la commémoration du quarantième anniversaire.

Le Conseil a décidé, en principe, que le congrès national de 1975 se tiendrait à Florenville, et celui de 1976 à Erezée.

Il a appris également avec vive satisfaction que les travaux de réédification du monument national avaient débuté, et que le gros-œuvre serait terminé pour le 1<sup>er</sup> mai 1975. Toutefois, comme les plantations ne seront achevées que plusieurs mois plus tard, il a été décidé de reporter au mois de septembre la cérémonie d'inauguration.

Le Conseil s'est encore réjoui du grand succès remporté par le timbre Ch. A.

Il a pris certaines décisions en ce qui concerne le drapeau de l'Ardenne, la confection éventuelle de fanions et de plaques de schiste gravées avec notre insigne, que les sections pourraient placer sur les tombes des Chasseurs Ardennais.

Le Conseil d'administration élargi, préparatoire à l'Assemblée générale statutaire, se tiendra à Arlon le samedi 22 mars 1975.

La motion ci-après a été adoptée durant la séance :

Le Conseil d'Administration de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, réuni à Bruxelles le samedi 30 novembre 1974.

Adresse l'expression de son admiration et de sa sympathie aux militaires, particulièrement ceux des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> régiments de Chasseurs Ardennais, qui accomplissent avec désintéressement des travaux assants pour porter aide à nos agriculteurs.

Elle constate que l'on n'a rencontré, dans les champs de patates et de betteraves, ni objecteurs de conscience ni membres du « Mouvement chrétien pour la Paix » ou d'organismes de même acabit, lesquels préfèrent se prélasser dans des salons et y élaborer de multiples communiqués qui visent à saper de façon insidieuse le moral de la nation, et à l'inciter à se soustraire à son devoir de défense nationale.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, d'autre part, s'élève avec la plus vive indignation contre les débordements scandaleux auxquels des éléments extrémistes flamands se sont livrés à Hal, le 22 novembre dernier.

Elle rappelle que des centaines de Chasseurs Ardennais, wallons pour la plupart, mais aussi parfois flamands, ont donné leur vie en 1940 sur la Dendre, sur l'Escaut, sur la Lys et à Vinkt pour défendre le sol, les biens et les habitants de la Flandre.

Les Chasseurs Ardennais demandent à la majorité silencieuse existant en Flandre, et qui est attachée à la patrie belge ainsi qu'à la solidarité interrégionale, de désavouer enfin ouvertement des actions qui mettent en cause l'existence même de l'Etat belge.

## LA VIE DE LA FRATERNELLE

### SOUTIEN DU BULLETIN

Dans notre dernier numéro, nous indiquions que les dons reçus pour le bulletin depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1973, où a commencé notre exercice social, totalisaient 313.530 F. Ce montant comprend un versement anonyme de 250.000 F.

Certains versements avaient été faits encore mais sont venus tardivement à notre connaissance :

— Collecte Donia Widart, le 25 août à Arlon . . . . .	700 F
— Le major et Madame Dubois, Arlon . . . . .	500 F
— Auguste Decker, imprimeur à Arlon . . . . .	100 F
— Pierre Raemdonck, Arlon . . . . .	100 F
— Théo Rollin, Sterpenich . . . . .	30 F
Avec le report de . . . . .	313.530 F

Nous clôturons donc l'exercice 1973-1974 avec un total de . . . . . 315.010 F

Et nous inaugurons l'exercice 1974-1975 avec les versements ci-après :

— Major Evrard, Kananga (Zaire) . . . . .	800 F
— Mme Hovine, Chièvres . . . . .	300 F
— Jean Lemaire, Mouscron . . . . .	300 F
— F. Peeters, Watermaal-Boitsfort . . . . .	300 F
— Colonel P. Pierre, attaché militaire de France, Bruxelles . . . . .	300 F
— Général L. Champion (versement trimestriel) . . . . .	250 F
— W. Styczynski, Bruxelles . . . . .	250 F
— Général L. Beutpaln, Bruxelles . . . . .	200 F
— M. Bidlot, Waremmes . . . . .	200 F
— F. Guiot, Bruxelles . . . . .	200 F
— Major H. Jacquain, Clavier . . . . .	200 F
— Van Twembek, Wexembek-Oppen . . . . .	200 F
— Luchtens, Bruxelles . . . . .	130 F
— Collin, Bruxelles . . . . .	130 F
— Un ancien du 3 Ch A . . . . .	100 F
— Mme Louis André, Gilly . . . . .	100 F
— M. Wauters, Bruxelles . . . . .	100 F
— Vanderpoorten, Bruxelles . . . . .	80 F
— A. André, Jehanster . . . . .	50 F
— Deghels, Bruxelles . . . . .	50 F
— Guilmin, Bruxelles . . . . .	30 F
<b>Total</b> . . . . .	<b>4.290 F</b>

Comme on peut le constater la capitale tient le pompon !

Merci, de tout cœur ! Ajoutons 15 abonnements de soutien de l'ami Droeshaut de Molenbeek.

### LES «VIEUX» MARCHEURS DE LA MSA

On nous signale que dans notre dernier numéro, nous avons omis de mentionner parmi les « vieux » marcheurs de la Marche du Souvenir, anciens Chasseurs Ardennais, notre camarade Albert Maréchal à Noville.

Maréchal qui, sauf erreur, est brigadier champêtre et en connaît dès lors un bout sur les kilomètres à pied, même s'il est aujourd'hui motorisé, a accompli en entier les quatre dernières marches et sa fille Marie-Claire les deux dernières.

### NOTRE SECRETAIRE NATIONAL A LA RETRAITE

Après avoir été militaire de carrière au 3 Ch. A. jusqu'en 1940, notre ami Victor Robert a fait partie de l'Administration de l'Enregistrement et des

Domaines du Ministère des Finances où il a atteint l'âge fatidique de la retraite administrative le 31 octobre 1974.

Il aura ainsi plus de temps encore à consacrer à ses multiples activités patriotiques et philanthropiques.

### IN MEMORIAM

LE COLONEL G. RICHE

Le 13 novembre 1974 est décédé à Nivelles le colonel e.r. Georges Riche qui commandait en 1940, en tant que lieutenant, la Compagnie TTR de la 1<sup>re</sup> Division de Ch. A.

Nous adressons nos fraternelles condoléances à son épouse, à ses enfants et petits-enfants.

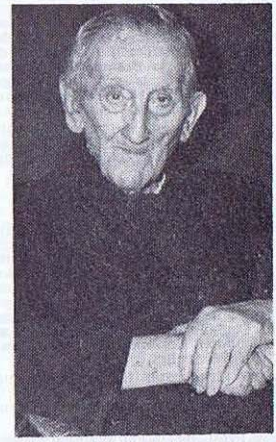
L'adjudant Nicolas BERG

La presse nous a informés du décès survenu à Auderghem le 10 décembre, à l'âge de 76 ans, de l'adjudant retraité Nicolas-Raymond Berg.

Il fut longtemps un parfait adjudant-secrétaire du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais. C'était un homme plein d'affabilité, et qui connut toute l'épopée des Béréts verts.

Nos sincères condoléances à sa famille.

### L'AUMONIER DIVISIONNAIRE LALLEMANT A 90 ANS



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Qui parmi les Chasseurs Ardennais, surtout ceux du 2 et 3 Ch A. dont il fut l'aumônier durant la période d'organisation et en faveur de qui il fit notamment construire des « cités militaires », ne conserve un souvenir respectueux mais aussi affectueux, de l'aumônier Edmond Lallemant, qui fut celui de la 1<sup>re</sup> D ChA en 1939-1940 ?

Tous se réjouiront d'apprendre que, fidèle à sa bonne ville de Bastogne, il y a fêté récemment son 90<sup>e</sup> anniversaire et ses 65 années de prêtrise. Que Dieu le garde ici-bas longtemps encore !

# DANS NOS SECTIONS

## ARLON

### BILAN D'UNE ANNÉE

#### IN MEMORIAM

Lorsqu'on se penche sur l'histoire d'une année d'activité dans une société, on a tout d'abord le pénible devoir de saluer ceux qui ont quitté leurs camarades. Nous n'échappons hélas pas à la règle et c'est avec tristesse que nous évoquons des figures disparues, en 1974.

En début d'année décédait à Arlon l'adjudant de 1re classe en retraite Emile Hoffman, qui fut membre fondateur de notre Fraternelle après s'être occupé pendant l'occupation du Service Social du Chasseur Ardennais. Résistant armé, il milita avec toute sa famille dans les rangs de l'A.S.

Il repose dans son pays natal à Itziz (Grand-Duché du Luxembourg).

Il y eut ensuite le décès de l'adjudant de 1re classe en retraite, Adolphe Jacques, sous-chef principal de la Musique des Forces de l'Intérieur et qui porta fièrement le Bêret Vert.

A Bonnet, nous regrettâmes la disparition de Roger Lecocq et de Ernest Turbang, deux volontaires de carrière qui firent toute leur carrière à Arlon.

En septembre, nous quittâmes Octave Goffinet, adjudant de 1re classe, qui s'était retiré à Guirsch après sa mise à la retraite.

Pendant la guerre il s'était dévoué pour le Secours d'hiver de la commune de Bonnet mais il avait été surtout un grand, très grand résistant, un des chefs de l'A.S. de la région d'Arlon.

Ce fut un patriote dans toute l'acceptation du terme.

A la mi-octobre, après une longue maladie, nous condamnâmes à sa dernière demeure Paul Schneidesch qui rendit de grands services à la Fraternelle avec ses frères quand il nous prêtait gracieusement la salle du Caméo ou celle du Palace pour nos organisations et assemblées.

Nous pouvons commettre des oublis dans cette liste d'Anciens qui nous ont quittés. Nous nous en excusons auprès des familles.

#### EVENEMENTS

Robert Debière, notre dévoué secrétaire a été dans l'obligation de démissionner après dix ans de fonctions. Il a été remplacé par Alphonse Collette. Le départ de Robert a été suivi au cours d'une réunion. On peut le voir sur notre photo en compagnie de ses camarades du Comité, à l'exception toutefois de notre ami Louis Reumont qui était excusé pour raisons professionnelles.

Jacques Grimonster, fils de Charles, notre trésorier national adjoint a épousé à Bruxelles Mlle Sabine Lejeune. Tous deux sont licenciés en sciences dentaires.

Notre Président Joseph Schmitza joyeusement salué l'arrivée d'un petit-fils Frédéric.

Notre ami Léon Colling, inspecteur d'enseignement pendant plus de 25 ans, a demandé sa mise à la retraite le 1er septembre dernier.

Nous lui souhaitons de très nombreux jours de bonheur en compagnie de sa charmante épouse.

#### LA VIE DE LA SECTION

Le drapeau et les dirigeants ont été présents à toutes les grandes manifestations de l'année : fêtes, congrès, commémorations, etc.



Un grand merci aux dévoués porte-drapeau Reumont, Maquet, Crombez, Lambinet et Séverin.

Une demi-douzaine de bulletins n° 99 nous ont été retournés par la poste d'Arlon, des bandes d'adresses ayant disparu. Les camarades privés de ce bulletin peuvent s'adresser au Secrétariat.

Comme d'autres sections l'ont déjà fait, nous porterons à partir de 1975 notre cotisation à 100 F. Cela est rendu nécessaire par l'augmentation de la quote-part au comité national et aussi à certaine vie chère que vous connaissez aussi bien que nous, malheureusement.

A propos de membres, signalons que nos effectifs se sont considérablement étoffés par l'arrivée de plus de cent nouveaux cotisants. Une augmentation de 25 % et ce n'est qu'un début car nous allons recruter des délégués dans toutes les communes.

Ces camarades repèreront ceux qui ne sont pas encore membres et ils nous feront savoir aussi tous les événements heureux ou malheureux qui entourent la vie de nos membres. Un plus grand contact sera ainsi établi.

Une réunion sera organisée dès que possible avec le Comité et les différents délégués. On prévoit aussi des petites visites amicales dans les villages.

#### BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1975

Le Président et le Comité vous souhaitent à tous une année 1975 parfaite. Ils espèrent que dans un an, nous serons toujours plus nombreux pour le plus grand bien de notre chère Fraternelle et aussi pour pouvoir rendre des services de plus en plus complets à nos Bêrets Verts.

## BERTRIX

#### DECES

Nous avons la grande douleur de faire part du décès de notre camarade Gaston Roblet qui avait accepté de remplacer le camarade Henri Lamouline comme délégué de la section de St-Médard mais qui malheureusement n'a pu remplir son mandat. A sa veuve et à ses enfants, nous citerons nos sincères condoléances.

Toute notre sympathie également à la famille de notre camarade Jules Hennon de Cugnon, décédé à Libramont le 2 décembre.

#### DELEGUE DE SECTION

Suite au décès de notre ami Roblet, nous demandons aux membres de St-Médard de désigner un nouveau délégué.

#### PALISEUL

Notre ami Thomas, secrétaire communal Chasseur Ardennais 100 % s'occupe activement à récupérer tous les anciens

Ch A de 40. (Ils étaient plus de 200 pour la commune de Paliseul et seulement sont membres de la section de Paliseul.)

Le Comité n'étant pas en mesure de désigner actuellement une date pour le banquet de 1975 vous serez avisés par circulaires spéciales dès que possible.

## BRABANT

#### ACTIVITES DE LA SECTION

— Inauguration d'une stèle aux Chasseurs Ardennais à Schaarbeek, le 21 septembre.

— Une trentaine de nos membres ont passé la soirée du 3 octobre aux Wieze Oktoberfeesten.

— Importante participation à la Journée de la Force terrestre, le 18 octobre, au Soldat inconnu le matin et à la Grand-Place, dans la soirée.

— Le vernissage et la présente du timbre Chasseurs Ardennais ont remporté un très beau succès.

— La section était représentée par trente de ses membres (de loin les plus nombreux) lors des cérémonies du 11 novembre.

— La section a tenu son assemblée générale statutaire le 15 décembre; elle fut suivie du banquet annuel au Club Prince Baudouin.

— Le « BAL DE LA HURE » aura lieu le 8 mars 1975, à 8 h 30, dans les salons du Club Prince Baudouin, place Dailly, 1030 Bruxelles.

#### DECES PARMI NOS MEMBRES

— Léon Maerschcalcke, à Marcinelle, le 21 septembre.

— Raymond Lekeux, à Waterloo, le 4 octobre.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

## HOUFFALIZE

#### COTISATIONS

Plusieurs délégués ont déjà perçu les cotisations et nous les en remercions. Les autres ont commencé mais n'ont pas encore terminé leur tournée. De ce côté, pas de problème. Restent les isolés et ceux qui n'ont pas dans leur région de camarade pour servir de trait d'union entre eux et le comité de la section.

A ceux-là nous demandons de bien vouloir verser au plus tôt leur cotisation (100 F minimum) à notre C.O.F. Nous rappelons que ce numéro est le suivant : 000-0762137-08.

#### DECES

Quatre de nos membres sont décédés avant la fin de l'exercice 1974. Ce sont : MM. Joseph Coeurderoi, à Hargimont; Léon Lambotte, à Ciney; Joseph Char-

pentier, à Oppagne, et Fernand Caprasse, à La Roche, ce dernier étant l'ancien président de cette section rattachée à présent à Houffalize. Depuis le 1er novembre, deux autres anciens nous ont quittés : MM. Célestin Cornet, de Roche-à-Frêne, et Léon Grevesse, de Frise-Schaltin.

Aux familles de ces chers disparus, nous réitérons nos fraternelles condoléances.

#### HYMENEES

Se sont unis pour le meilleur et pour le pire :

— M. François André, fils de M. Roger André, de Steinbach, et Mlle Marthe Lenfant, de Beho; Mlle Cécile Bajot, fille de M. Gustave Bajot, de Our-Opont, et M. Francis Croiset, de Massign; Mlle Monique Hupet, fille de M. Edmond Hupet, et M. Jean Martin, fils de M. Edouard Martin, tous deux de Our-Opont; M. André Hainaux, fils de notre délégué M. Raymond Hainaux, de Melreux, et Mlle Anne-Marie Huet, fille de M. Joseph Huet, de Sommerain; Mlle Marie Monfort, fille de M. Alphonse Monfort, de Sommerain, et M. Bernard Daumer, de Taverneux.

Toutes nos félicitations aux heureux vents et meilleurs vœux de bonheur prospérité aux jeunes époux.

## HUY

#### LOCAL DE LA SECTION

La Fraternelle des Ch A section de Huy vous informe que le local de la section est transféré à la date de ce jour à l'adresse suivante : HOTEL DU NORD (en face gare Huy-Nord), place Zénobe Gramme, 1 - 5200 Huy - Tél. (085) 21.23.37.

#### UNE SOIREE MEMORABLE

Alors, raconte...  
Ce qui est arrivé  
Comment ça s'est passé  
A ce fameux souper...  
Ils sont arrivés  
Par dizaines, les dizaines d'invités  
Tous étaient heureux  
De se revoir  
On le voyait  
Dans leurs yeux  
Qui brillèrent, qui brillaient  
Dans le soir.

(Merci Gilbert Bécoud)

Décidément, à Huy, c'est formidable ! Nous avions espéré 150 participants. Ils étaient là et même davantage. Jeunes et moins jeunes, amis fidèles d'Erezée, de Namur, du Condroz, de Hesbaye et de Huy naturellement. Tous ont voulu être présents. Et quel dynamisme et quelle ambiance et quelle résistance !

A table, au bar, sur la piste de danse, une terrible rivalité — de bon aloi — s'exerçait et se perpétuait... jusqu'à matines.

Les « moustachus » riaient et leur petit bedon tressautait. Les Antheletois de François Dubois s'étaient à danser jusqu'à bout de souffle et la famille Jorlet du petit père au grand-père, et monke et matanes ne leur cédaient en rien.

Les anciens Chasseurs Ardennais avaient retrouvé leurs 20 ans : Carlier regardait, Van Mieghem, Beaujean, Gillet, Smal, Trillet, ça tournait, ça tournait... Renard aussi bien sûr, mais de plus... il PARLAIT (!) sans arrêt.

Les « Student » jeunes, dynamiques, agréables, spittants comme d'habitude, ont maintenu, et avec quel brio, une ambiance du tonnerre. Un grand bravo, joyeux musiciens qui nous avez promis qu'en '75, ce serait mieux encore.

En agréable intermède — qui nous paraît bien court — la jolte et talentueuse

Dominique nous tint sous le charme de ses derniers succès. Bravo Dominique et reviens-nous.

A l'heure de la tombola, ce fut la ruée : 200 lots, dix minutes de vente, 150 gagnants... et quelques déçus... qui n'eurent l'heure de se procurer des billets.

Revenez l'an prochain, nous aurons 300 lots disait « Le Comité ».

Merci à vous tous, Chasseurs Ardennais, épouses, amis et connaissances qui avez permis que cette soirée soit un succès sans précédent.

Merci à toutes les Autorités qui nous ont honoré de leur présence :

M. Albert Delfosse, président de la F.N.C.

M. J. Linsmeau, trésorier du F. Ind.

Mme Rose Jadin, secrétaire du F. Ind.

M. Legot, architecte de la ville de Huy et officier de réserve au 6e Ch A.

M. Daninne, président du Comité des Tombes françaises.

M. le Député Fievez, échevin des Finances.

M. Gilsoul, président de la S. Namur.

M. Misson, secrétaire de la S. Namur.

M. le Colonel Moiny et Madame, connus de tous.

M. le Chevalier Charpentier, un ami fidèle.

M. le Colonel Daye et Madame, commandant du 4e Groupement Génie.

M. Beaumont Nestor, bourgmestre, Ch. Ard, de Flône, qui brava tout — même son épouse — pour être présent !

M. le Chasseur Ardennais — Sénateur — Bourgmestre de Huy Eugène Lecocq qui malgré toutes ses obligations avait tenu à être parmi nous. En quelques mots, il nous raconta son « odyssée » de 1940 et nous sommes fiers de notre mayeur Chasseur Ardennais.

Plus ou moins disert sur les diverses péripéties de cette magnifique soirée, il nous restait maintenant à vous révéler que, depuis 17 h, nous possédions en nos murs notre Président National et sa charmante épouse qui, sacrifiant leur week-end, avaient tenu à nous honorer de leur présence.

Grâces leurs soient rendues.

Nous savions — par expérience — que HUY, vue de la Citadelle — en 40-45 — pouvait sembler charmante ville, mais, « là-haut » le séjour n'était pas agréable.

Afin d'effacer ce mauvais souvenir, nous voulions vous montrer, M. le Président National, le vrai Huy, la capitale de l'Europe du cœur, le berceau du 6e Ch.

Ardennais — actuellement reconstitué dans la réserve — et vous montrer que des « Ardennais de Huy et environs » depuis plus de 30 ans sont toujours aussi dynamiques, aussi joyeux, aussi mordants.

Ils étaient là pour vous accueillir, ils vous entouraient tout au long de la soirée, ils vous remerciaient pour votre présence, ils ne l'oublieraient pas et ils vous le prouveront lors d'une prochaine venue à Huy.

Et vive la Fraternelle des Ch. Ard.

Et vive son Président National.

## NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

#### NAISSANCE

M. Albert Lambin et Joseph Lamouline de Neuvillers ont eu la joie d'accueillir un petit-fils Olivier.

Cordiales félicitations aux grands-parents et aux parents.

#### MALADIE

C'est avec regret que nous avons appris l'hospitalisation du camarade Albert Mertus de Léglise. Nous lui souhaitons un prochain retour dans sa famille et un complet rétablissement.

#### DECES

Président, vice-président, secrétaire, porte-drapeau de la section se sont retrouvés aux funérailles d'un ancien ChA: Gallet Edgard de Sberchamps, échevin de la commune de Saint-Pierre. Une dizaine de bêtrets verts étaient présents. Bien des autres étaient perdus dans la foule. Nous réitérons nos sincères condoléances à la famille, spécialement à la veuve et à Albert Gallet de Bras.

#### ACTIVITES

Après le rassemblement d'Arlon, le calme règne sur l'ensemble du front. Mais nous savons que du côté de Léglise, on se repèle sur des positions mieux organisées et qu'on se prépare pour un prochain bal. Nous y invitons déjà tous nos membres et leurs enfants. Nous désirons une ambiance ardennaise.

Beaucoup de bêtrets verts de Libramont ou venus de Saint-Pierre, Sainte-Marie ont assisté le 3 novembre à l'émuante cérémonie du Relais sacré à Libramont.

Il est des poignées de mains qui font particulièrement plaisir. Elles sont aussi un encouragement.

Quand paraîtra ce bulletin, l'année 1974 aura vécu. Au cours de l'exercice écoulé, le nombre de membres de la section est de 311 contre 292 en 1973. Grand merci à ceux qui nous ont aidés. Merci à tous pour votre fidélité à la Fraternelle.

A nos dirigeants et à tous nos membres, nous souhaitons une bonne fête de Noël et une heureuse nouvelle année.

## EREZEE

#### DECES

Après les deux camarades décédés au cours du 1er semestre, la liste s'allonge : ce sont deux autres qui nous ont quittés ce 2e semestre. Il s'agit du camarade Célestin Cornet de Roche-à-Frêne décédé le 6 novembre. Une délégation avec le drapeau de la section était présente aux obsèques. D'autre part, nous avons perdu le 28 octobre notre doyen d'âge de la section, Emile Sevrin, ardennais de souche, mais habitant Xelles, combattant 14-18 au 5e de ligne, classe 13, a été pendant 35 ans surveillant au Cinquanteaire. Le président s'est rendu aux obsèques le 31 octobre.

Nos condoléances aux deux familles.

#### BANQUET

Je vous annonce d'ores et déjà que notre banquet annuel aura lieu (sauf avis contraire) le samedi 15 mars prochain.

Les camarades peuvent être assurés qu'ils ne feront pas un mauvais affaire en assistant à cette soirée : pas d'inflation pour le rire, bien au contraire, les taux vont monter et j'ose espérer que le plafond sera crevé.

Je puis aussi vous annoncer la présence parmi nous de notre Président National.

Il y aura d'agréables surprises ! Vous serez informés en temps voulu (mais pas pour ce qui concerne les surprises...).

Le président.

## DANS LE HAUT COMMANDEMENT DE L'ARMEE

A la date du 19 décembre, a pris effet une importante permutation dans le haut commandement de notre Armée.

Le lieutenant général Philippe Braex, qui commandait les Forces de Défense de l'Intérieur et la 1re Circonscription militaire, est devenu commandant en chef des Forces belges en Allemagne et du 1 (BE) Corps.

Le lieutenant général Ludovic Teysen, ancien CCFBA, est maintenant commandant des FDI.



# 3. CHASSEURS ARDENNAIS

## ACTIVITES DU 3 Ch A

### 1. INAUGURATION DE LA STELE Ch A AU SQUARE DES Ch A A SCHAERBECK

Le 21 septembre a eu lieu à Schaerbeek, place des Chasseurs Ardennais, la cérémonie d'inauguration de la stèle commémorant les hauts faits d'armes des Chasseurs Ardennais en 1940.

Un peloton d'honneur du 3 Ch A y participa. Le Lt col Bertrand, Comd du 3 Ch A, était présent à la tribune parmi les nombreux invités.

### 2. RELATIONS ARMEE-NATION

Le 3 Ch A a hébergé et nourri au quartier Ratz du 28 au 30 septembre 1974 un groupe de 40 handicapés d'Ostende, invités par l'Atelier Protégé de Vielsalm.

### 3. PARRAINAGES

a) Le Cercle des Officiers de Réserve de Mons, parrainé par le 3 Ch A, a effectué le 21 septembre une journée d'entraînement à Vielsalm, en vue de la compétition nationale des officiers de réserve.

b) Du 18 au 22 octobre, une délégation du 3 Ch A conduite par le Chef de Corps, le Lt Col Bertrand, séjourna à Bourg-Saint-Maurice et participa aux cérémonies organisées pour la célébration de la Sid-Brahim par le 7<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs Alpins, unité affiliée au 3 Ch A. Le séjour se passa dans les meilleures conditions grâce à l'organisation de nos amis français. Il permit de resserrer encore les liens unissant les deux unités.

c) Le 7 novembre, les officiers du 6 Ch A, sous la conduite de leur chef de Corps, le Lt col. de Res Sacré, effectuèrent une visite au 3 Ch A. Après une théorie sur la défense d'un point sensible et la visite du Musée, le Lt col. de Res Sacré déposa des fleurs au Monument des 3 et 6 Ch A dans le parc de Vielsalm.

Ensuite, tous les officiers du 3 et 6 Ch A se retrouvèrent au Mess officiers où eut lieu la cérémonie de parrainage du 6 Ch A par le 3 Ch A. Après une allocution du Lt col. Bertrand, Comd 3 Ch A, eut lieu par les deux chefs de corps la signature de la charte de parrainage. Après un mot de remerciement du Lt col. de Res Sacré, le Lt col. Bertrand, Comd 3 Ch A, lui remit le baret vert de Chasseur Ardennais. La cérémonie de parrainage se termina par un apéritif et un repas pris en commun.

### 4. FTX/FDI «UYLENSPIEGEL»

Le 3 Ch A a participé au FTX des Forces de Défense de l'Intérieur du 22 au 25 octobre en arbitrants le Parti bleu représenté par le QG/Regt Paracdo, le 1 Para et le 43 RI de la région militaire de Lille. Cette manœuvre se déroula au sud d'Elleper et du Kemmelberg. Les mauvaises conditions atmosphériques rendirent la tâche de tous les participants très dure.

### 5. TIMBRE «CHASSEUR ARDENNAIS»

La prévente du timbre «Chasseurs Ardennais» a eu lieu à Vielsalm les 25 et 27 octobre. Cette prévente était organisée par le Salm-Phila-Club qui, à cette occasion, avait monté une exposition sur le thème «Armée-Nation» par le timbre-poste. Le Lt col. Bertrand, chef de corps, a assisté au vernissage de cette exposition et a coupé le ruban tricolore, déclarant l'exposition ouverte. Cette exposition a remporté un grand succès de foule et nombreux furent les visiteurs qui achetèrent timbres, enveloppes et feuillets-souvenirs.

Pour la prévente du timbre «Chasseurs Ardennais» à Deinze, le 3 Ch A a organisé un stand d'exposition avec des souvenirs du régiment d'avant 40 et de 40.

### 6. RELAIS SACRE

Une délégation du 3 Ch A, conduite par le Chef de Corps, le Lt col. Bertrand, a participé au cortège du «Relais Sacré» le 3 novembre de Petit-Thier à Gouvy, par Ville-du-Bois, Vielsalm, Salmchâteau, Beho.

### 7. REPAS ANNUEL OFFICIERS DU 3 Ch A D'AVANT 40

Le repas annuel des officiers du 3 Ch A d'avant 40, accompagnés de leurs épouses, a eu lieu au Mess Officiers («Le Relais») le dimanche 29 septembre 74. Pas moins de 16 anciens avaient répondu présents à l'appel lancé par le commandant e.r. André. C'est dans une ambiance de franche camaraderie que se déroulaient l'apéritif et le repas de Corps. De nombreux souvenirs furent remémorés à cette occasion et la journée se termina en se fixant rendez-vous pour l'année prochaine.

### 8. APPUI A D'AUTRES ORGANISMES

a) Le 3 Ch A a assuré l'appui du RAP de week-end du Cercle des Officiers de Réserve de Bruxelles les 4, 5 et 6 octobre.

b) Depuis le 6 novembre, le 3 Ch A, au complet fournit une aide aux agriculteurs pour la récolte des pommes de terre et de betteraves. Les hommes du 3 Ch A sont au travail sur le territoire des provinces de Luxembourg, Liège, Namur et Hainaut. Nous y reviendrons plus en détails dans le prochain bulletin et nous en donnons le bilan.

c) Du 8 au 29 novembre, le 3 Ch A a donné l'instruction commune de base à 98 recrues du CI No 1. Ces recrues ont été engagées du 10 au 17 novembre dans l'aide à l'agriculture sur le territoire de la Province de Hainaut.

d) Du 8 au 10 novembre, le 3 Ch A a assuré l'appui d'un exercice de longue durée de l'Ecole Royale des Cadets opposée à des éléments du 4<sup>e</sup> groupe mobile de gendarmerie.

### 9. FETE DE SAINT-HUBERT

La fête de la «Saint-Hubert» a été célébrée au quartier Ratz le 6 novembre. Cependant, le programme initia-

lement établi a dû être adapté vu que la majorité des Chasseurs Ardennais étaient à l'extérieur du quartier en mission d'aide à l'agriculture. A 9 heures, eut lieu un salut au drapeau solennisé au cours duquel hommage fut rendu au sergent-fourrier Ratz en présence de membres de la famille. Le Chef de Corps, le Lt-col. Bertrand, et un membre de la famille déposèrent des fleurs à la stèle-souvenir sur la plaine d'honneur.

Les compétitions sportives prévues pour la matinée et l'après-midi furent éliminées.

A 16 h 30 eut lieu l'inauguration du Self-Service «Relais Saint-Hubert» en présence du général-major Hoyos, commandant la 3<sup>e</sup> Circonscription Militaire, du colonel Melchior, commandant Militaire de la Province de Luxembourg et de l'Ecole d'Infanterie, de Monsieur le Député-Bourgmestre Remacle et de nombreuses autres hautes autorités. Après une allocution du Chef de Corps, le Lt-col. Bertrand, les invités visitèrent les anciens réfectoires et la cuisine. Ensuite, le général-major Hoyos dévoila la plaque «Relais Saint-Hubert» et coupa le ruban tricolore déclarant ouvert le Self-Service. Après un apéritif servi dans un ancien réfectoire, les autorités prirent le 3<sup>e</sup> repas au Self-Service, avant de gagner le mess Officiers où fut offert le verre de l'amitié.

### 10. COMMEMORATION DE L'ARMISTICE

Le 11 novembre, à Bruxelles, un détachement du 3 Ch A avec étendard, représentait la Force Terrestre à la traditionnelle cérémonie d'hommage et du souvenir au Soldat Inconnu. L'ensemble des détachements Force Terrestre, Force Navale, Force aérienne et Gendarmerie étaient placés sous les ordres du Lt-col. Bertrand, Comd 3 Ch A. Le défilé des troupes devant la Colonne du Congrès s'effectua sur la Marche des Chasseurs Ardennais.

## LA VIE AU BATAILLON

### Distinctions honorifiques

Par Arrêté Royal du 20 juillet 1974 :

- la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne au Capitaine-Commandant Lorquet.
- La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold au Capitaine Paquay.
- La Médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II au Caporal-Chef Yerna.

### Nominations

— Du 26 septembre 1974 :

- au grade de 1<sup>er</sup> sergent-major : 1 Sgt Legros R.;
- au grade de 1<sup>er</sup> Sgt : Sgt Martin, Lafontaine, Nandrin.

— Le 1<sup>er</sup> octobre 1974 :

- au grade de caporal : Sdt VC Arens T.

### Commissioannement

— au grade de sous-lieutenant de réserve, le 1<sup>er</sup> novembre 1974 : les COR Poskin, Spoden, Wanlin.

### Mise en congé illimité

— à la date du 27 septembre 1974 : les SLT Vliegen et Fontaine.

### Passages

- Le capitaine-commandant BEM Caufmann à la 17 Bde EI le 20 novembre 1974.
- Le sergent CSOR Michaux au 2 Ch le 10 octobre 1974.
- Le soldat VC Finck à la Gendarmerie le 27 septembre 1974.

### Arrivées au 3 Ch A

- Le sous-lieutenant Wesphael le 14 octobre 1974.
- Le COR Margraff le 25 octobre 1974.
- Les CSOR Henry et Schokaert le 31 octobre 1974.
- Le caporal VC Emmers le 23 septembre 1974.
- Le soldat VC Willem le 19 août 1974.
- Le Soldat VC Zeevaert le 16 septembre 1974.
- Le soldat VC Miesen et Morres le 8 novembre 1974.

### Brevet «B Cdo»

- Le SLT Dengis a obtenu le brevet «B Cdo» à la date du 27 septembre 1974.

Officier de réserve en prestation volontaire d'encadrement

— En prestation volontaire d'encadrement d'un an à la date du 30 août 1974 : sous-lieutenant Ghysel A.

Ont réussi les épreuves pour CSOP :

- à la date du 29 juillet 1974 : les sergents Reinartz A. et Held N.
- à la date du 26 août 1974 : le sergent Klein J.

### Mariages

- Le sous-lieutenant Wesphael a épousé le 22 novembre 1974 Mlle Gabrielle Legrand.
- Le caporal milicien Delferrière a épousé le 26 octobre 1974 Mlle Christiane Ledroit.

Darchambeau, Dasse, Debeuckelaer, Delescalie, Delrez, Dubois, Houbier, Loverie, Massart, Plusquin, Roussel, Sovet.

Denaideux, Hemzen, Ludes, Leonardy, ganven, Meyer, Jomans-Halmes, Heutter, Feyenlassen, Cremer, Vanelslander, Szalapa, Demeuse.

Insigne de bon chauffeur Lefebvre P.

Diplôme de bon chauffeur

- Darchambeau, Dasse, Delrez, Morian, Noirhomme, Roussel, Sovet, Vandepuit.
- Koche, Fanck, Dupont.

## SI VOUS ETES NE EN 1920...

et comptez SIX MOIS au moins de services admissibles, vous pouvez prétendre en 1975 à une rente de combattant et/ou de captivité.

Les veuves peuvent obtenir, sous certaines conditions particulières, la rente, quand elles atteignent aussi 55 ans.

Renseignements et formulaires dans les sections.

Il est conseillé pour ne perdre aucune période et percevoir immédiatement la rente d'introduire sa demande trois mois avant le 55<sup>e</sup> anniversaire.

## RENTE DE COMBATTANT ET DE CAPTIVITÉ 1940-1945

Comme le Président National et moi-même l'avons souligné à diverses reprises une injustice flagrante existe pour les invalides de guerre 40-45 qui par suite de leurs invalidités ont obtenu des congés de repos (retour de captivité) ou de maladie ou de convalescence (souvent parce qu'il manquait de place dans les hôpitaux); d'autres ont été hébergés dans des homes (établissements du type hospitalier avec docteur et infirmiers). A tous ces invalides la rente de captivité a été refusée en dépit de l'article 3 de l'arrêté royal du 28 août 1964 (Moniteur du 11 septembre 1964, n° 177) qui stipule rappelés-le :

Il est ajouté (...aux services accomplis entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945...) la DUREE pour motifs de santé lorsqu'elle est due à un fait dommageable ayant donné lieu à l'octroi d'une pension de réparation et si elles ont été autorisées par l'autorité compétente.

Notre président national a fait des démarches sans nombre et a établi une proposition de loi corrigant cette injustice; de notre côté, depuis 1967 nous avons introduit une demande à la CESAC, et en 1972 où nous avons transmis à la FNI un dossier relatif à la question et en 1972 où nous avons publié un article dans notre bulletin (1<sup>er</sup> trimestre 1973), article qui a été reproduit par le Journal des Combattants et où enfin nous avons fait des démarches à la FNI pour qu'elle présente la réparation de cette injustice au Comité de Contact, puisque c'est un problème intéressant les invalides de guerre uniquement et que l'incidence budgétaire est peu importante.

Nous avons lu avec beaucoup de satisfaction qu'enfin la FNI inscrit la question dans les vœux de son Congrès du 26-10-1974; ce vœu a paru dans l'Invalide Belge de novembre 1974.

Nous regrettons toutefois que l'énoncé du vœu n'insiste pas sur l'injustice commise vis-à-vis des invalides de guerre en cas et surtout sur la NON-APPLICATION de l'article 3 de l'arrêté royal du 28 août 1964 à des invalides de guerre 40-45 et sur le peu d'incidence budgétaire de l'application intégrale de cet arrêté royal.

Nous prions donc nos camarades, qui sont dans ce cas de prendre encore patience; il faut espérer qu'après 7 ans de démarches le Gouvernement fera appliquer le 3<sup>e</sup> de l'arrêté royal du 28 août 1964. Alors que des mesures sont prises vis-à-vis de certaines catégories de citoyens, mesures qui engendrent parfois des abus, le gouvernement ne peut plus tarder à réparer une injustice aussi flagrante. A noter que les bénéficiaires du statut des Forces belges en Grande-Bretagne invalides de guerre bénéficient de cet art. 3. Comprenez qui pourra !

NOTE DU PN  
Ajoutons que les combattants invalides de 1940 sont les seuls parmi tous les bénéficiaires d'un statut dit de reconnaissance nationale auxquels on retire des périodes reconnues comme assimilées au service actif pour le calcul de la rente de combattant. Et ce qui est plus scandaleux encore, c'est que cette pénalisation frappe des blessés et des P.G. rapatriés pour maladie.

## ATTENTION ! LA PENSION ANTICIPÉE DANS LES SERVICES PUBLICS

L'Office central de la Matricule (OCM) a démenagé

Le gouvernement a annoncé son intention de déposer un projet de loi permettant la pension anticipée, c'est-à-dire à soixante ans, pour les agents des services publics pouvant se prévaloir de titres patriotiques. Une proposition de loi d'initiative parlementaire donc, a été déposée récemment, et elle a le même objet.

Une telle mesure sera certainement appréciée par nombre de victimes de la guerre, mais dès maintenant, nous croyons devoir attirer leur attention sur le fait que selon toute vraisemblance, il s'agira là non seulement d'une latitude, mais aussi d'une mesure qui ne donnera pas aux intéressés une pension égale à celle qu'ils obtiendraient à soixante-et-quin ans.

En effet, les pensions de l'Etat sont calculées à raison d'un cinquième-quatrième par année de prestations, avec maximum de 45-54. Si donc quelqu'un possède quarante années de services effectifs à 60 ans, et qu'il prend sa pension anticipée lorsque la possibilité légale lui en sera offerte, il ne se verra supputer que quarante années, à quoi il pourra cependant ajouter les services militaires de temps de paix qui comptent simple, et les services militaires et assimilés de temps de guerre qui comptent double.

Comme nous l'avons dit et écrit à diverses reprises, les agents de l'Etat ont intérêt à épouser d'abord tous leurs congés de maladie, durant lesquels ils perçoivent leur traitement plein, avant de demander prématurément leur pension.

Les numéros de téléphone du Quartier Reine Elisabeth sont : 216.21.80 et 216.20.95. (précédés du 02 bien sûr pour la province). Depuis le 23 décembre 1974, les heures d'ouverture des bureaux pour les visiteurs au Quartier Reine Elisabeth sont : de 9 à 11 h et de 14 à 16 h.



## Contentieux des victimes de la guerre

Les revendications des victimes de la guerre ne s'éteindront, sans doute, qu'avec la disparition des dernières d'entre elles. En Belgique, depuis de longues années, le scénario se répète. Un certain temps après la constitution d'un nouveau gouvernement, ce dernier réinstalle le groupe de travail des victimes de la guerre, organisme mixte où sont représentés les associations patriotiques et les ministères concernés. Ce groupe de travail procède à un nouvel inventaire de ce que l'on a convenu d'appeler, depuis de nombreuses années « contentieux ».

La liste des revendications est particulièrement longue, et elle continue de s'allonger, d'autant plus que les associations non représentées au sein du groupe de travail peuvent également faire connaître leurs revendications particulières, lesquelles sont inscrites dans la liste générale.

Bien entendu, aucun gouvernement n'accèdera jamais en bloc à toutes les revendications, car cela coûterait un nombre respectable de milliards. Et puis, il faut bien dire qu'il en est un certain nombre qui constituent des cas auxquels on n'apportera jamais de solution; il y en a aussi qui remontent à quelque trente ans, et même à un demi-siècle au moins, ayant vu le jour après la guerre de 1914-1918 et étant répétées, chaque année dans les vœux de certaines grandes associations.

Au sein du groupe de travail, on établit une liste de revendications prioritaires, et le gouvernement choisit parmi celles-ci — nous voudrions écrire « picore » — et ce, dans le cadre des crédits supplémentaires prévus au budget. Par exemple, cent millions en 1974, tandis que cent autres millions sont prévus en 1975 : on appelle cela « faire de la programmation ». Evidemment, quelques revendications particulièrement importantes s'attribuent la part du lion: il s'agit surtout des pensions et des rentes.

Le gouvernement actuel a entériné en Conseil des ministres, le 18 octobre, un certain nombre de mesures destinées à la liquidation du contentieux, et ce, dans le cadre de la programmation 1974. A notre connaissance, il n'y a eu aucun communiqué officiel à cet égard, et seuls les membres du groupe de travail ont été informés de l'ensemble des décisions prises. En fait, il ne s'agit que de décisions de principe: tout cela doit encore être coulé en forme de projets de loi, de projets d'arrêtés royaux, etc., et il s'écoulera pas mal de temps avant que tout soit réglé. Nous informerons nos lecteurs au fur et à mesure du cheminement, et surtout de la mise en application des décisions gouvernementales.

Citons cependant les principales mesures qui auraient ainsi été prises.

### 1) CARTE DES ETATS DE SERVICES DE GUERRE

Sur demande des intéressés, on ajoutera les périodes reconnues de captivité comme PP, comme résistant par la presse clandestine et comme résistant civil.

### 2) STATUTS

Le Conseil d'Etat examine, en ce moment, trois projets de statuts: celui du mobilisé, celui de l'engagé volontaire et celui de l'évadé. Il doit s'agir uniquement

d'une mesure morale n'entraînant aucuns frais.

### 3) CARTE D'INVALIDE

La carte portant la mention « Station debout pénible » sera accordée à tous les invalides bénéficiant d'une pension au taux minimum de 50 %.

D'autre part, les nouvelles cartes de réduction sur les chemins de fer et les vicinaux mentionneront la réduction sur les malles Ostende-Douvres.

### 4) S.R.A.

Les agents SRA occasionnels recevront un diplôme de reconnaissance.

### 5) PENSIONS

- A l'avenir, les taux d'invalidité seront ajustés lors des procédures en révision, dès que l'aggravation reconnue atteindra 5 % (au lieu de 10, actuellement).
- Le délai pour contracter mariage, pour les veuves de 1940-1945, sera porté au 1<sup>er</sup> juillet 1961. Age maximum: 60 ans.
- Les indemnités spéciales pour grands invalides seront majorées de 20 % à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1975.
- Les indemnités spéciales d'amputation et de mutilation, qui n'étaient accordées que pour blessures, seront également pour les grands invalides amputés ou mutilés à la suite d'une maladie.

### 6) RENTES

La rente de captivité sera, à l'avenir, accordée aux veuves de prisonniers politiques à partir de six mois de captivité, au lieu d'un an actuellement. Pour toutes les autres catégories de veuves, il ne faudra plus que deux semestres — c'est-à-dire, en fait, six mois et 90 jours — au lieu de quatre semestres actuellement.

### 7) PENSIONS DE RETRAITE

On supprimera la réduction pour cause d'anticipation aux non-invalides ayant demandé à bénéficier de la pension anticipée.

A noter aussi que le gouvernement a décidé, enfin, de déposer un projet de loi permettant la pension anticipée dans les services publics. Nous en parlons ailleurs.

Ce ne sont évidemment pas là toutes les revendications. Par exemple, les prisonniers de guerre demandent un alignement des rentes, estimant, non sans raison, que leur indexation est aujourd'hui dépassée; ils demandent aussi la rente de guerre pour toutes les veuves et pour les PG « de courte durée », la réduction sur les chemins de fer pour les veuves et les prisonniers de guerre de moins de quatre ans, et enfin, la reconnaissance de la pathologie de la captivité.

Quant aux prisonniers politiques, une de leurs revendications principales consiste dans le doublement de la rente de captivité « en vue de rétablir l'écart qui existait initialement au bénéfice des PP ». Ils demandent aussi la réversibilité intégrale de la rente à la veuve, et que celle-ci puisse être obtenue pour la période d'incapacité qui a suivi le retour de captivité. C'est exactement ce que nous demandons depuis des années pour les blessés, en ce qui concerne leurs périodes de congé de convalescence ou de soins à domicile.

Pour notre part, en dehors de cette revendication, nous demandons la réouverture des délais pour l'obtention du statut du prisonnier de guerre; que l'on revoie les barèmes d'invalidité pour les petites blessures et mutilations, et qu'on supprime les taux de 7, 8 ou 9 % pour les porter au minimum de 10, et enfin, que la période de mobilisation compte pour la rente du combattant.

A. H.

## DES SOUS... ET TOUT DE SUITE

Ce n'est pas sans étonnement, et c'est même avec une surprise certaine, que l'on a pris connaissance, dans « L'avenir du Luxembourg » du 16 décembre dernier, d'un ordre du jour émanant de « La Fraternelle de l'Armée secrète - Ardennes » réunie à Vielsalm. En effet, selon ce texte, on y a réclamé à l'unanimité que durant l'exercice 1975, le gouvernement procède à la liquidation totale (sic) des revendications présentées par les associations patriotiques.

Les pauvres !... Ont-ils réfléchi au nombre respectable de milliards que cela ferait ? Jamais le Comité de contact des associations patriotiques, composé de personnes raisonnables et responsables, n'a songé à demander ainsi tout, et tout de suite.

Après avoir menacé de descendre dans la rue, les participants à la réunion A.S.-Ardennes estiment qu'il est aisé de se procurer les sommes indispensables, notamment « en réformant les institutions » (mais on ne fait que cela depuis des années, et cela coûte déjà si cher...); « en contrôlant les dépenses et en réprimant les gaspillages » (tout le monde d'accord, à condition que les restrictions frappent le voisin); en supprimant l'aide au tiers-monde: « les Belges d'abord, les étrangers ensuite » (sol esprit de solidarité!); par « la réduction des dépenses militaires » (argument singulier dans le chef d'anciens militaires, ce qui leur vaudra sans doute les félicitations du MCP, du PC, etc.); et enfin — in cauda venenum — en supprimant les « émissions de timbre-poste commémoratives » (tiens ! tiens ! Il doit y avoir un petit jaloux qui se cache derrière cette exigence: qu'il se montre donc).

Soyons sérieux. Il y a actuellement des montagnes de revendications de la part des associations patriotiques, et l'on s'efforce de réaliser progressivement les plus justifiées; pas toutes, malheureusement, car les choix du gouvernement ne sont pas toujours des plus heureux. Il n'y a cependant rien qui justifie de grandes manifestations dans la rue. Des débordements tels que ceux que l'on relève dans cet ordre du jour nuisent considérablement au crédit des associations patriotiques. Qu'en pense l'UFAS ? Qu'en pensent les nombreux Chasseurs Ardennais qui font partie de l'A.S. ?

Le mot de la fin :  
**BONNE ANNEE !**